



Lycée V. Duruy
Mont de Marsan

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ACADEMIE DE BORDEAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 30 novembre 2009

Le présent procès verbal
compte 30 pages, annexes
comprises

La séance est ouverte à 18 h 10.

Le quorum est atteint avec 17 membres présents (liste en annexe 1).

Le Proviseur présente les excuses de Mesdames BEZELGA, DARENGOSSE, LAVIGNE, MICOULAS de MM. BLANCHE, CRISCI, DOUARIN, LACROIX, LAGOEYTE, LAGRAVE, TORTIGUE et de Maître NOURY, tous sont empêchés par d'autres obligations ou malades.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M^{me} ROI sera secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 5 novembre 2009 est adopté à l'unanimité, après ajout d'un complément : le montant annuel du loyer de l'appartement loué (§2.4 du PV du CA du 29/09/2009) a été fixé par l'administration des Domaines à 6.600,00 €.

Le conseil accueille M^{lle} CASTAING et M. LOUINEAU, professeurs nouvellement nommés et souhaitant approfondir leurs connaissances des instances de l'établissement.

1. Budget :

1.1 Exercice 2010 :

Préalablement au vote du budget, il était nécessaire de fixer au chapitre L2 "*service annexe d'hébergement*" les taux de contribution des usagers aux charges de fonctionnement (frais généraux ; chauffage, maintenance, ...). La reconduction des pourcentages des années antérieures est proposée. Il s'agit de 10 % pour les demi-pensionnaires et les commensaux, 30 % pour les internes. Ces taux sont les taux minima autorisés par la réglementation, permettant ainsi de consacrer au contenu de l'assiette la somme maximale autorisée. Ils sont adoptés à l'unanimité des 17 présents.

M. l'intendant présente le projet de budget figurant en annexe 2.

La dotation de fonctionnement attribuée par le Conseil Régional est en baisse de 9.311, 74 € par rapport à la subvention prévisionnelle initiale de 2009, de 13.047,56 € par rapport à la dotation définitive. Cette dernière ne sera, pour 2010, connue que dans quelques semaines.

Cette baisse est expliquée par deux raisons :

- une baisse d'environ 6.500 € dans le calcul prévisionnel des dépenses d'énergie (la Région souhaite qu'à terme ces dépenses diminuent en quantité de 20%).
- une baisse de 8.700 € provenant de la contribution des usagers aux charges de fonctionnement (CUCF) pour le service annexe d'hébergement.

Une discussion s'engage sur les fondements et les conséquences de ces baisses, d'où il ressort que

Les coûts de l'énergie n'ont pas baissé dans de telles proportions. Il sera nécessaire de faire des économies de consommation, ce qui ne sera pas simple au vu des locaux et des bonnes habitudes déjà prises. Des travaux sont-ils envisagés pour améliorer l'isolation et d'autres points d'économie possibles ? A cette question d'un parent d'élève, il n'est possible d'apporter une réponse précise mais il semble que la Région devrait engager des travaux d'amélioration des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

La CUCF a augmenté la part abondant les charges de fonctionnement d'un montant estimé donc à plus de 8.700 €, puisque le nombre de demi-pensionnaires et d'internes a augmenté. Cependant l'augmentation de cette contribution correspond en grande partie à des dépenses réelles : plus de rationnaires devraient entraîner plus de dépenses de fonctionnement.

Cette discussion conduira, au terme de la présentation du budget un représentant du personnel à s'interroger sur l'opportunité de voter le budget.

Il lui sera répondu que, comme pour les moyens humains, la question posée ne concerne pas le montant de la dotation, mais sa répartition.

M. l'intendant poursuit sa présentation, en mettant en évidence que, malgré cette baisse, il a été possible de maintenir les crédits pédagogiques (chapitre A1) au niveau de 2009, en prévoyant des redéploiements sur certains autres postes détaillés dans le document examiné par le conseil.

La subvention Région est partagée : 5.000 € sont placés sur le J1 (fonctionnement de l'enseignement technique), le reste sur le fonctionnement général.

Au titre des recettes ; il est également prévu 12.000 € provenant de locations (festival du Flamenco et appartement notamment). A noter en 2009 une nette diminution du nombre de stagiaires Flamenco hébergés, donc de cette recette. Cette baisse est prévue pour être maintenue et compensée par la location de l'appartement. Le chiffre de 12.000 € devrait donc être atteint.

Une autre recette importante provient de la contribution du collège aux charges de fonctionnement des locaux et services communs gérés et financées par le lycée, au titre de la convention passée entre les 2 établissements. Estimation 2010 : 16.000 €. C'est l'estimation 2009 reconduite, faute d'expérience en la matière.

A noter également une augmentation du L2, chapitre de la restauration et de l'hébergement, liée à l'augmentation du nombre de rationnaires (particulièrement en provenance du Collège) et d'internes.

Le présent procès verbal comporte en annexe 3, pour information du CA, un document complémentaire destiné aux autorités de contrôle et apportant des précisions sur le budget.

Le budget présenté est soumis au vote :

Pour : 14

Abstentions : 3

Contre : 0.

1.2 E.P.C.P. 2009:

Afin de terminer l'année budgétaire quelques modifications à l'EPCP sont nécessaires. Elles sont proposées dans un tableau figurant à l'annexe 4 et adoptées à l'unanimité.

1.3 E.P.C.P. 2010:

Le tableau de l'Etat Prévisionnel de la Commande Publique pour 2010 est ensuite proposé au CA. Il est discuté et amendé. L'annexe 5, tenant compte de ces modifications, est votée à l'unanimité des 16 présents, M. COTTAREL ayant été contraint de quitter le conseil.

2. Sorties et voyages:

Les voyages (facultatifs) suivants sont proposés au vote du C.A.

Normandie: (M. FRICOT et M. CADILHON) dans le cadre d'un travail des 1^{ères} ES2, dans la suite du projet sur le Devoir de Mémoire et le 70^{ème} anniversaire de l'Appel du Général De Gaulle, du 4 au 6 mai 2010, 2 nuits à Caen.

Voyage en autocar. Participation maximale des familles : 85,00 € grâce aux aides de différentes associations.

Paris: (M. WICQUART et M. PERROCHON) Les 1^{ers} S3 sont en train d'organiser, avec leurs professeurs de maths et physique, un voyage du 14 au 16 avril 2010. Objectif : musées scientifiques. Voyage en train. Participation maximale des familles : 220,00 €.

Toulouse: (Mme SCHEPP, M. CICOLELLA) Ce voyage concerne les 2 classes de Terminales STG, les 8 et 9 avril 2010. Préparation du voyage travaillée dans un cadre pédagogique, visite d'entreprises : Airbus et la Dépêche du Midi, plus musée des « Abattoirs ». Participation maximale des familles : 80,00 €.

Italie: Mme GARDERA a reçu la veille du présent CA une proposition de participation de nos latinistes à un voyage en Italie (Rome, Naples...) organisé par le collège d'Hagetmau. Ce voyage se déroulera sur la semaine du 11 au 16 mai 2010, permettant ainsi une faible absence en cours. Participation maximale des familles : 320,00 €.

Londres: M^{me} PIOUS RHODE organisera, à la demande de ses élèves de TS2 un voyage à Londres du 8 au 12 avril 2010. Participation maximale des familles : 320,00 €, plus certains repas à prendre sur place directement financés par les participants. Hébergement en auberge de jeunesse et voyage en train.

Cinéma: Sortie facultative des classes de 2^{nde}, TES1, TES2, TS1, TL1, pour assister à la projection du *Syndrome du Titanic* de Nicolas Hulot, le 15 décembre. Participation 4,00 €.

Ces voyages et sorties ont recueilli, chacun, un accord unanime.

M. l'intendant fait remarquer que le nombre important de sorties (6) et voyages (15) payants, dont certains à la gestion compliquée, contraint ses services à un travail lourd.

Il est porté à la connaissance du CA que le voyage en Allemagne, précédemment accepté, n'aura pas lieu, faute du nombre suffisant de participants.

Le conseil écoute ensuite M. REBECHE, représentant des élèves, qui souhaite organiser un voyage de classe en Irlande, pour les élèves de T^{ale}, du mercredi 14 au mercredi 21 avril 2010, donc à cheval sur le temps scolaire et les vacances de Pâques. Participation maximale des familles : 456,00 €, sur la base de 49 participants.

Si le conseil est admiratif devant le travail de préparation effectué, il reste cependant des questions encore en suspens. Quels seront les accompagnateurs ? Le nombre de pré inscrits sera-t-il suffisant ? Après discussion, il est proposé de donner aux organisateurs un délai allant jusqu'au départ pour les vacances de Noël afin de répondre à ces questions. Sous ces réserves, le conseil donne un avis favorable à ce projet par 12 voix pour et 4 abstentions.

3. Rapport d'activités 2008/2009 :

Le Proviseur présente le rapport d'activités afin que chacun puisse faire part de ses commentaires et compléments avant le 15 décembre. Cette version ainsi corrigée et complétée est jointe au présent PV en annexe 6.

4. Conventions :

4.1 Conventions avec la ligue de l'enseignement :

Une première convention concernant l'atelier théâtre pour un montant de 4.000 € (dont 1 700,00 € subventionnée par la DRAC et dont 2 300,00 € à la charge du Lycée) est adoptée à l'unanimité.

Une deuxième convention concernant la formation des 16 élèves délégués de seconde (les 18 et 19 janvier 2010) par la Ligue de l'Enseignement, pour 420,00 €, entraîne de la part d'un représentant des parents d'élèves l'expression d'un regret : cette formation est trop tardive, puisqu'elle intervient après le premier conseil de classe. Elle est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

4.2 Convention de restauration avec le collège:

Il a semblé nécessaire de préciser la convention liant le Lycée et le Collège en ce qui concerne son article sur le fonctionnement du service de restauration (diverses difficultés se posant au quotidien)

avec en particulier un point sur les modalités de perception des frais scolaires par le Collège. La rédaction d'un article (sur la surveillance des élèves) n'ayant pu être consensuellement rédigé, le projet ne peut pour l'instant être proposé aux votes des CA (Lycée et Collège) et ce point doit donc être retiré.

4.3 Paye des emplois aidés :

- Les Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi et Contrats d'Avenir seront progressivement remplacés par des Contrats Uniques d'Insertion à compter du 1^{er} janvier prochain. Il est donc proposé au CA une décision autorisant la modification de ces termes dans chacun des actes pris pour ces personnels au fur et à mesure des renouvellements de contrat des intéressés et/ou l'embauche de nouveaux salariés. Adopté à l'unanimité.

- Par ailleurs la mise en place nationale d'un nouveau logiciel de paye Éducation Nationale (GOSPEL) contraignant a conduit le Rectorat à proposer un regroupement de la paye des emplois aidés. Ces payes, jusqu'à présent effectuées dans chaque établissement employeur, pourront désormais être regroupées dans un établissement mutualisateur : le Lycée Haroun Tazieff de Saint Paul les Dax. Le coût devrait être d'un euro par bulletin de paye. Le chef d'établissement obtient, par un accord unanime, l'autorisation de signer la convention ad hoc avec ce lycée.

4.4 Remise de créance :

Le CA accorde (unanimité) une remise gracieuse de deux créances de 2006 d'un même élève pour un montant de 195,15 €, les recours habituels, dont l'huissier, ayant été épuisés sans succès.

4.5 Festival des lycéens :

Accord unanime pour autoriser la signature de la convention entre le Lycée et la Région pour permettre la participation d'une quarantaine de lycéens à ce festival qui aura lieu les 6 et 7 mai 2010 à Villeneuve sur Lot. La région prend en charge tous les frais liés aux déplacements (auditions de sélection et festival) et aux hébergements (festival). La participation du Lycée au festival est donc gratuite pour les familles et sans coût pour le Lycée.

5. Complément à l'installation du C.A :

Les enseignants ayant élu leurs représentants aux instances légales, leur composition est complétée. La composition définitive figure en annexe 7.

6. Questions diverses :

Mme ROI (pour la FCPE) évoque le fait que cette année aucun document n'a été diffusé aux parents pour autoriser ou non la sortie des lycéens lors de « trous » prévus ou non dans leur emploi du temps. Il sera nécessaire pour répondre précisément de se référer au règlement intérieur. La question pourra être traitée lors d'une prochaine séance, permettant ainsi à l'administration de clarifier sa position en possession de l'ensemble des documents appropriés. Il est cependant précisé qu'au collège le principe est celui de la « fermeture », alors qu'au lycée, c'est celui de l'ouverture qui s'applique. Une lecture attentive du RI et éventuellement sa reformulation pourra être envisagée si cela est demandé au prochain CA.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance
N. ROI

Le Proviseur, Président
J. D. DAUX